

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 401 Subvention (1.500 euros) à l'association ASYMETRIK films (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association ASYMETRIK films ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement est attribuée, à l'association ASYMETRIK films, 12 rue Eugène Sue 75018 Paris, pour la post-production du film documentaire La petite roquette, une prison-machine. 2013_05802, simpa 105961

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.